

La direction générale, sur requête de la CFDT et du SNAP, demande aux agent-es de se prononcer sur l'accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) par voie de référendum. Cet accord (**rejeté par la CGT, la FSU, FO, la CGC, la CFTC, SUD et le STC**) prévoit notamment l'accompagnement de 400 suppressions de postes dans les fonctions support. Les dates de vote ? Du 12 mars 13h30 au 19 mars 13h30.



JEUDI 12 MARS A 14H SUR TEAMS : LA CGT VOUS INFORME. INSCRIVEZ-VOUS !

Un contexte d'austérité

- Le Conseil d'administration a voté la **suppression de 1038 postes à France Travail**, dont 515 directement affectés aux missions pérennes. Les autres suppressions concernent les contrats PEC. À cela s'ajoute une baisse de 27 % du recours aux services civiques
- Le gouvernement a confirmé cette cure d'austérité lors du passage en force par 49.3 du projet de loi de finances 2026
- Déjà, fin 2024, le gouvernement avait tenté de supprimer ces postes mais devant la multiplication des mouvements de grève (à France Travail et dans la fonction publique notamment), le gouvernement avait reculé
- A défaut de postes supplémentaires pour effectuer les nouvelles missions imposées par la loi Plein Emploi, la direction générale a mis en place, début 2025, **un plan d'efficience** pour dégager des "gains de productivité"
- L'un des leviers pour gagner en efficience est le **redéploiement dans le réseau de 600 postes des fonctions support**, c'est à dire leur suppression définitive dans les fonctions support
- L'accord GEPP a pour but d'accompagner 400 (sur 600) agent-es des fonctions support soit vers la **sortie définitive** (congé de mobilité), soit vers le **réseau** (transition pérenne)

- Que contient l'accord GEPP ?
- GEPP et suppressions de postes : quel lien ?
- Entre budget au rabais, suppressions de postes, externalisation de nos missions, quel est l'avenir de France Travail ?
- Quelles conséquences sur notre quotidien ?

Venez discuter avec les militants et militantes de la CGT

Participez à notre demi journée d'HMI

Jeudi 12 mars à 14h sur Teams

[Cliquez ici](#)

Y a t-il des avancées pour les collègues ?

Nous n'en avons pas trouvé ! Pourtant, un accord GEPP aurait pu permettre des progrès pour les collègues en CDD, ou en matière de mobilités, qu'elles soient géographiques ou professionnelles, ou de déroulement de carrière. Mais le seul objectif de la Direction a été l'accompagnement du plan d'efficience.

De plus, il comporte un certain nombre de dangers :

Pour les collègues des fonctions support:

- Mobilités subies ou incitées,
- Encouragement à quitter France Travail pour libérer le poste,
- Augmentation de la charge de travail pour les collègues restant en fonction support.

Pour les collègues du réseau

Ils et elles seraient mis en concurrence sur des postes en mutation avec les collègues des fonctions support. C'est donc un danger aussi pour le droit à la mutation, notamment sur certains sites très prisés.



Aucun emploi n'est en trop à France Travail !
NON aux suppressions de postes !

**Rejoignez-nous
et Syndiquez Vous !**



Pour vous inscrire : Vous devez saisir sur horoquartz le code HMI (WD5) sur la demi-journée jusqu'au 11 mars dernier délai